

DECISION

Demande n°: 03

Réclamation

Epreuve: Les Voiles de Saint-Tropez Course n°: 1
Date de l'instruction: 26/09/2022 18:30

PARTIES ET TEMOINS

Demande n°: 03: Comité de course

IRC - D - 34627 - Savannah - Stéphane Roder

Témoins: Equipage du bateau

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Pas besoin d'appel

Pavillon rouge arboré: Non requis

Décision: Réclamation recevable

POINTS DE PROCÉDURE

Incident au départ

FAITS ÉTABLIS

Quelques secondes après le signal de départ, SAVANNAH heurte avec le mât de son GPS situé à l'arrière tribord la delphinère côté tribord du bateau viseur, causant des dommages mineurs.
SAVANNAH répare à le fin de la course.

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

Rules: 31 et 44.2

SAVANNAH n'a pas respecté les règles 31 et 44.2.

DÉCISION

SAVANNAH est DSQ course 1.

Date et heure: 26/09/2022 18:29 CEST'

JURY

Présidée par: Yves Leglise (FRA)

Membres du jury: Jean Cherbonel (FRA), Eugenio Torre (ITA), Luis Faria (POR)

Imprimé: 2022-09-26 18:34